

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Plan de gestion des matières résiduelles

Chaque geste compte !

Lac-Mégantic, le 25 novembre 2022 – La MRC du Granit compte désormais sur un nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) afin de poursuivre ses actions dans le domaine. Le document couvrant la période de 2022 à 2029 a été adopté lors de la séance du conseil des maires de novembre, après plus d'un an de travail.

Afin de définir les objectifs et les actions, quatre lignes directrices ont guidé le comité consultatif en environnement et les professionnels de la MRC dans la démarche. Avec les nouvelles réglementations qui entreront en vigueur prochainement, que ce soit au niveau provincial (consigne des contenants de boissons) ou au niveau fédéral (abolition des plastiques à usage unique), le présent plan permet d'être en symbiose avec les gouvernements tout en reflétant la réalité du territoire.

« Les rapports des scientifiques sont sans équivoque : nous devons réduire de façon considérable notre consommation afin de réduire notre empreinte planétaire. Dans ce contexte, chaque geste compte et l'adoption de nouvelles habitudes, même mineures, dans notre quotidien, a un impact. Les plastiques à usage unique en sont un bon exemple. La réduction à la source que ce soit par le bannissement des sacs de plastique ou l'acquisition d'habitudes visant le zéro déchet, chaque geste nous rapproche un peu plus de notre objectif de réduction des déchets fixé à 525 kg ou moins, par habitant, d'ici 2029, » a partagé la préfète de la MRC du Granit, madame Monique Phérvong Lenoir.

De ce plan, 45 actions inscrites se regroupent autour de cinq orientations : amélioration de la participation des différents générateurs, réduction à la source, gestion des matières organiques, optimisation des services offerts sur l'ensemble du territoire, acquisition de connaissances, suivi et concertation.

« Dans le précédent plan, nous avons réalisé des avancées dans le domaine agricole, notamment avec les collectes de plastique agricole et de tubulure acéricole. Cette fois-ci, il y a un objectif qui est consacré aux industries, aux commerces et aux institutions (ICI). Nous sommes persuadés qu'une bonne collaboration, comme ce fut le cas avec les autres générateurs, nous permettra de réaliser les actions prévues au plan en ce qui concerne particulièrement la gestion des matières organiques dans ce secteur, » a ajouté la directrice générale de la MRC du Granit, madame Sonia Cloutier.

Plusieurs projets ont été réalisés dans le précédent plan, entre autres, la distribution, à tous les foyers, d'une roulette permettant un meilleur tri des matières, l'implantation des bacs bruns dans 14 des 20 municipalités de la MRC ainsi que la tenue d'activités de sensibilisation comme la conférence de Florence-Léa Siry sur le gaspillage alimentaire.

« La réussite du plan repose essentiellement sur une meilleure appropriation des objectifs par la population. Nous tentons d'être créatifs pour entrer en contact avec les citoyens afin de les sensibiliser au sujet, de partager avec eux trucs et astuces et de leur inculquer de nouvelles pratiques en matière de gestion des matières résiduelles. La section consacrée à l'environnement dans le Magazine des saveurs locales, les pages Facebook ou les bulletins de nos 20 municipalités, qui sont le palier de gouvernement le plus près du citoyen, sont des voies d'entrée privilégiées pour atteindre les foyers granitois, » a affirmé la responsable de l'environnement à la MRC du Granit, madame Sophie Bourassa.

Le [Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029](#) ainsi que sa [version abrégée](#) sont disponibles sur le site web de la MRC. La MRC du Granit tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de ce plan et elle a confiance qu'avec la participation et les efforts de tous, les actions seront déployées et les objectifs seront atteints. Le Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 de la MRC du Granit a d'ailleurs reçu une mention d'honneur par RECYC-QUÉBEC dans le processus d'approbation auquel il était soumis.

À propos du PGMR

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les MRC doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire par l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce plan vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations gouvernementales.

Source

Véronique Lachance
Agente aux communications
MRC du Granit

☎ 819 583-0181, poste 117

✉ vlachance@mrcgranit.qc.ca

Information

Sophie Bourassa
Responsable de l'évaluation et de l'environnement
MRC du Granit